

## MERS-LES-BAINS

### CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 04 OCTOBRE 2021

#### COMPTE-RENDU SIMPLIFIÉ

Réuni lundi 4 Octobre, de nouveau en sa salle officielle « Ernest DAILLY » (-après une délocalisation pour cause de Covid-19 au pôle associatif-), le conseil municipal présidé par M. le maire Michel DELÉPINE a débuté par la présentation, aux élus et aux représentants de la presse, du nouveau responsable Sécurité / Mobilité / Urbanisme, M. Jean-Claude LEBRUN.

En poste depuis le 1<sup>er</sup> Août, M. LEBRUN supervisera le service Sécurité Voie Publique. Il suivra la vidéoprotection, les échanges réguliers avec la gendarmerie, les plaintes des usagers, les régies de stationnement, la prévention des risques au travail et les dossiers contentieux en urbanisme. « La sécurité est une mission importante et noble » soulignera M. le maire.

Ceci fait, l'ordre du jour régulier était abordé :

#### AFFAIRES GÉNÉRALES :

Suite à l'élection de M. MAQUET à la Région (Concerné par la Loi sur le cumul des mandats depuis), il convenait d'élire des élus au sein des commissions communales.

Commissions internes	Titulaire	Suppléant(e)
Comité technique (CT) et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)	Monique EVRARD	/
Commission d'appel d'offres (CAO)	Thierry WILLEMS	/
Commission aux délégations de services publics (DSP)	Christine ROBERT	Thierry WILLEMS

Il convenait également d'élire de nouveaux délégués au sein de certains organismes extérieurs.

Notamment, à la Communauté de communes des Villes Sœurs (CCVS), où M. Vincent ROUSSELIN, élu remplaçant lors des municipales de 2020, siégera désormais en tant que titulaire, de même qu'au Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard (SMBS-GLP).

Organismes extérieurs	Titulaire	Remplaçant(e)
Communauté de communes des Villes Sœurs (CCVS)	Vincent ROUSSELIN	
Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard (SMBS-GLP)	Vincent ROUSSELIN	Christine ROBERT

#### URBANISME :

M. le maire a annoncé le démarrage, **au 10 Janvier 2022, de la seconde tranche de la requalification de la RD 1015, de sa partie entre le rond-point de la Baigieuse et le giratoire de Verescence.** Les

travaux dureront six premiers mois, feront une pause estivale avant de reprendre au 15 Septembre. Sont prévus : une circulation en alternance afin de gêner les usagers le moins possible, une mise en souterrain des différents réseaux aériens, la suppression de tous les câbles et vieux poteaux qui défigurent le paysage, d'un autre temps, la pose d'éclairage public de type LED... Les riverains seront informés et associés à ces opérations.

Pour pouvoir aménager cette portion, la commune devait en être propriétaire : le conseil départemental de la Somme l'a donc rétrocédée partiellement à la ville de Mers. M. le maire a été autorisé à signer les pièces correspondantes.

### **FINANCES :**

**Le stationnement payant sera opérationnel en 2022.** Pour cela, le conseil a choisi d'instaurer une redevance de stationnement et d'en fixer les tarifs, ainsi que ceux du Forfait Post-Stationnement (FPS), comme suit :

- Tous les jours du 15/06 au 15/09, les week-ends et jours fériés du 16/09 au 14/06,
- De 10 à 20 h.
- 30 mn : 0.70 €
- 1 h : 1.40 € (jusqu'à 9 h 30 consécutives sur une même journée)
- Dernière demi-heure : 6,70 € (pour arriver à un FPS de 20 €).

Le stationnement sera gratuit pour :

- Les Mersois en habitats principaux et secondaires jusqu'à 2 véhicules par logement sur présentation d'un justificatif de domicile et de la carte grise du véhicule.  
Régime préférentiel pour un 3<sup>ème</sup> véhicule : 20 € par an.
- Les commerçants (1 véhicule par entité)
- Les professionnels de santé (sur enregistrement en temps utile sur notre base logicielle).
- Les enseignants des écoles maternelle et primaire (sur enreg.) durant les périodes scolaires.

### **LA GALIOTE :**

Pour la création du parking paysager de la Galiote, la commune a sollicité l'ingénierie de projets du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard (SMBS-GLP). Pour cela, elle a signé un avenant suite à la modification de système d'infiltration des eaux pluviales et la pose de Gabions entraînant un surcoût, somme toute modéré.

### **HABITAT :**

La commune a été sollicitée de la part de Baie de Somme Habitat pour garantir deux emprunts, liés à la construction de la future résidence « TEN WHEEL », rue de l'Industrie. A la clé, 19 logements. Cette garantie d'emprunts logique et pleinement contrôlée « ne saurait devoir évoquer certains mauvais souvenirs aux Mersois » rassurait volontiers M. le maire.

### **AUTRES :**

La suite du conseil était composée des points suivants :

- Subventions aux associations, organisation des déplacements, demandes de subventions diverses pour bassins versants, pour la galerie marchande rue Jules Barni, pour acquisition de matériels de sonorisation et d'illumination pour le futur Pavillon des Bains, pour celle de surfaces commerciales au rez-de-chaussée de la future résidence AMSOM en cœur de ville, pour la rénovation du mini-golf, pour l'acquisition de terrains (ex site « MERSALU ).

- **DIMANCHES D'OUVERTURE DES COMMERCES** : les dates sont les suivantes pour 2022 :

16/01 – 26/06 – 20/11 – 27/11 – 4/12 – 11/12 – 18/12

- **ECLAIRAGE PUBLIC DE LA GALIOTE** : Le conseil a autorisé le maire à signer une convention avec la Fédération départementale d'énergie de la Somme (FDE80) pour l'éclairage du futur parking de la Galiote.

- **ECLAIRAGE PUBLIC DU SKATE-PARK** : Là aussi, une convention avec la Fédération départementale d'énergie de la Somme (FDE80) a été signée par M. le maire pour l'éclairage du Skate-Park « très demandé par les jeunes usagers, notamment pour des raisons de sécurité lors de leur pratique en tombée du jour » soulignait M. le maire.

- **ASSISTANT DE PRÉVENTION** : M. Jean-Claude LEBRUN, nouveau référent « sécurité », est désigné Assistant de Prévention dans le cadre d'une prévention des accidents liés aux risques professionnels pour le personnel communal.

#### **AVIS ET INFOS DIVERSES :**

- **PASSAGE A NIVEAU : connexion indispensable de la rue du 4 Septembre avec le chemin « Vert et Mer » :**

Dans la continuité des travaux de requalification du chemin des étangs nouvellement dénommé « chemin entre Verre et Mer », la CCVS souhaite, en partenariat avec les communes concernées, poursuivre le maillage de son territoire en itinéraire doux.

Les travaux de requalification du chemin entre Verre et Mer, depuis Gamaches jusqu'au Tréport, ont été réceptionnés au début de l'été et le chemin de Halage a également été repris dans son intégralité.

La CCVS et la commune souhaitent désormais conforter la liaison existante entre le chemin de Halage qu'emprunte en partie le chemin Verre et Mer, et la rue du 4 septembre (située sur la commune ainsi que sur celle du Tréport) afin de permettre aux promeneurs de rejoindre le cœur de ville de Mers-les-Bains.

Ce cheminement empruntant un passage à niveau, la CCVS a sollicité les services de la SNCF dans le but d'organiser des travaux à réaliser aux abords de celui-ci.

Par mail en date du 30 août dernier, les services de la SNCF ont indiqué qu'ils devaient solliciter un niveau hiérarchique supérieur en soulignant que lors de diagnostic sécurité sur ce type de passage à niveau de 3<sup>ème</sup> catégorie, la SNCF propose systématiquement au gestionnaire de voirie la suppression de ces passages à niveau par mesures de sécurité.

La SNCF sollicite la CCVS afin d'obtenir l'avis écrit de la commune sur ce projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a souhaité indiquer à la SNCF que ce passage à niveau est une liaison majeure entre les villes sœurs, notamment depuis la création du chemin Verre et Mer et permettra dans les prochaines années de valoriser les mobilités douces des populations locales et touristiques dans la vallée et qu'il est primordial pour la commune et l'ensemble du territoire de maintenir et de sécuriser ce passage à niveau.

Le conseil a ainsi clairement marqué son opposition à la fermeture de ce passage à niveau et confirmé sa volonté d'organiser des travaux à ses abords afin de conforter la liaison entre le chemin Verre et Mer et la rue du 4 Septembre.

- **ETUDIANTS MERISOIS** : reconduction de l'aide de 200€ pour cette année scolaire 2021/2022. Instaurée l'an dernier pour inciter et accompagner les jeunes mersois dans la poursuite de leurs études post-bac, l'aide de 200 € versées aux étudiants mersois est reconduite pour cette année scolaire 2021/2022. L'année dernière, ce sont 49 jeunes mersois qui en ont bénéficié !

► Les étudiants mersois peuvent dès à présent se rapprocher de la mairie pour en faire la demande.